

NOTICE D'AIDE POUR L'ENQUETE COLLECTE 2025

Cette notice est un support d'aide pour répondre à l'enquête Collecte. **Cette enquête est destinée aux structures exerçant au moins une compétence Collecte des Déchets.** A l'intérieur de la notice se trouvent des informations sur l'intérêt de l'enquête ainsi que des conseils pour bien la compléter.

Table des matières

1.	Introduction	2
2.	Présentation de la collectivité	2
2.1.	Données légales	3
2.2.	Contacts	3
2.2.1.	Coordonnées de l'organisme	3
2.2.2.	Contacts personnels	3
2.3.	Adhérents, adhésions et compétences	4
2.4.	Agréments	5
2.5.	Questions complémentaires	5
2.5.1.	Mode de financement du service	5
2.5.2.	Emploi	6
2.5.3.	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	6
2.5.4.	Caractérisation des déchets	6
2.5.5.	Règlement de collecte	6
2.5.6.	Actions de prévention	7
2.5.7.	Extension des consignes de tri sur les emballages plastiques	7
2.5.8.	Tarif de TGAP	7
2.5.1.	Gestion de proximité des biodéchets	7
3.	Les flux collectés par les services de collecte (<i>hors déchèterie</i>)	8
3.1.1.	Type de déchets collectés	8
3.1.2.	Mode de gestion	9
3.1.3.	Mode de collecte	9
3.1.4.	Fréquences de collecte	9
3.1.5.	Quantité et destination des déchets	10
3.1.6.	Kilométrage annuel	11
3.1.7.	Couleur des contenants	11
3.2.	Dessertes des services de collecte	11
4.	Les flux collectés par les services de déchèteries	11
4.1.	Données administratives et liste des déchèteries	12
4.2.	Données générales des déchèteries	12
4.3.	Les quantités de déchets collectées en déchèterie	13
4.4.	Les destinations des flux collectés	14
4.5.	Les dessertes des déchèteries	14

1. Introduction

L'enquête Collecte est réalisée tous les ans (tous les 2 ans avant 2024), sous le pilotage de l'ADEME pour :

- Répondre aux **obligations de suivi des politiques publiques européennes, nationales et régionales**
- **Améliorer la connaissance du service public de prévention et de gestion des déchets** (réglementation, limites du SPGD, PLPDMA...), le suivi de la population en tarification incitative, le suivi de la gestion de proximité des biodéchets

Pour les collectivités enquêtées, elle permet également de :

- **Exporter les données et indicateurs nécessaires à la constitution du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (RPQS).**
 - Conformément à l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être remis au plus tard 9 mois après la clôture de l'exercice concerné. Les indicateurs à intégrer dans ce rapport sont détaillés dans l'annexe XIII du CGCT. Sur cette base et à partir des données fournies par les collectivités, des indicateurs sont calculés dans SINOE®-Déchets et exportables au format Excel pour être intégrés dans le RPQS de chaque collectivité.
 - ➔ *L'export des indicateurs du RPQS sera disponible à partir de juin 2026 dans SINOE®-Déchets.*
- **Se comparer à des données de référence** pour mettre en lumière des pistes d'optimisation du service
 - La base de données SINOE®-Déchets compile des données de centaines de collectivités. Des référentiels sont disponibles, permettant à chaque collectivité de se comparer aux moyennes départementales, régionales, nationales et également à des moyennes de collectivités ayant les mêmes caractéristiques (même typologie d'habitat par exemple).
 - ➔ *Des jeux de données brutes sont disponibles dans le [portail opendata de SINOE®-Déchets](#). Des tableaux comparatifs avec les référentiels seront mis en œuvre fin 2026, début 2027 sur le portail d'enquêtes SINOE®-Déchets.*

L'enquête Collecte est saisie dans le [portail d'enquêtes SINOE®-Déchets](#). Cet outil numérique permet la saisie, le contrôle, la validation et l'exploitation des données. Une nouvelle version de cet outil est mise en service à compter de mars 2026 : elle est plus moderne, plus ergonomique et plus adaptée aux évolutions de l'observation des déchets ménagers et assimilés (DMA).

- Actuellement, la majorité des collectivités enquêtées transmettent leurs données via un questionnaire Excel ou un questionnaire en ligne puis leur observatoire régional saisit les données dans SINOE®-Déchets, les contrôlent et les valident.
- ➔ A moyen terme, les collectivités enquêtées seront invitées à saisir leurs données directement dans SINOE®-Déchets : le déploiement de cette saisie directe va se faire au fur et à mesure, selon un calendrier fixé par chaque observatoire régional.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle version de SINOE®-Déchets, une rationalisation des données demandées est faite. Ainsi les questions communes aux enquêtes Collecte et Coûts (matrice des coûts) ont été mutualisées. Concrètement, cela signifie qu'elles sont posées une seule fois, via l'enquête Collecte, et leurs réponses alimentent les 2 enquêtes. C'est le cas par exemple pour les populations desservies par flux de déchets ou pour les tonnages.

Remarque : Certains observatoires régionaux Déchets et Economie circulaire posent quelques questions supplémentaires pour répondre à leurs besoins de suivi des programmes régionaux de prévention et de gestion des déchets. Cette présente notice détaille uniquement les questions posées dans le cadre de l'enquête nationale.

Pour plus d'informations sur SINOE®-Déchets, vous êtes invitées à vous rendre sur le [centre de ressources SINOE®-Déchets](#), accessible à toute structure ayant un compte sur le portail d'enquêtes SINOE®-Déchets.

2. Présentation de la collectivité

Il s'agit de décrire la collectivité pour pouvoir l'identifier, connaître son fonctionnement et obtenir les informations nécessaires pour pouvoir la comparer à des collectivités similaires.

Cette partie correspond au module « Acteur » dans la nouvelle version de SINOE®-Déchets.

2.1. Données légales

Les **données légales** servent à identifier la collectivité et à fournir de premières caractéristiques. Ces données sont pré-remplies dans SINOE®-Déchets. Elles doivent être complétées par la collectivité s'il y a eu une évolution par rapport à la dernière année d'enquête Collecte répondue.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Raison sociale – Nom court – N° SIREN / SIRET (9 ou 14 chiffres) – Code NAF – Type d'organisme – Catégorie juridique – Date de création – Date de fermeture (le cas échéant)	Uniquement si les informations ont évoluées depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue

Conseil

- Une nomenclature est disponible sur le [portail opendata de SINOE®-Déchets](#) pour définir le type d'organisme. Le type d'une collectivité commence généralement par 03 ou 04.

2.2. Contacts

2.2.1. Coordonnées de l'organisme

Les **coordonnées de l'organisme** sont utiles pour maintenir le lien avec les relais territoriaux (observatoires, bureaux d'études mandatés par l'ADEME) et l'ADEME.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Adresse – Coordonnées GPS, Latitude – Coordonnées GPS, Longitude – Commune (Code postal) – Téléphone – Courriel standard – Courriel du service Environnement – Site internet	Uniquement si les informations ont évoluées depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue

ATTENTION

Dans cette rubrique, seules les coordonnées génériques de l'organisme doivent être saisies. Les données à caractère personnel (nom, courriel personnel, téléphone...) sont interdites.

2.2.2. Contacts personnels

Il est possible d'ajouter des **coordonnées personnelles** dans la rubrique Contacts. C'est un moyen pour préciser la personne responsable du service Déchets / Environnement de la collectivité ou la personne responsable de l'enquête Coûts (matrice des coûts) par exemple.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Civilité – Prénom – Nom – Fonction – Rôles – Courriel (nominatif) – Téléphone	Uniquement si les informations ont évoluées depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue ou qu'un contact est à ajouter

2.3. Adhérents, adhésions et compétences

Dans cette rubrique, il s'agit de renseigner :

- Les **adhérents** de la collectivité

Exemple : les communes qui adhèrent à une communauté de communes ou les communautés de communes qui adhèrent à un syndicat

- Les **adhésions** de la collectivité à une structure

Exemple : le syndicat de traitement à laquelle adhère la collectivité

- Les **compétences reçues, exercées ou déléguées** de la collectivité

Les limites de compétences Collecte et Traitement sont variables d'une collectivité à l'autre. Par souci de simplification, les opérations liées à la compétence déchets sont décomposées en quatre catégories :

- **Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)**,
- **Collectes séparées** (collecte du verre, des emballages et papiers graphiques, biodéchets et/ou déchets verts, ...),
- **Déchèterie** (gardiennage des déchèteries),
- **Traitement** (ensemble des opérations de traitement des déchets ménagers et assimilés).

Exemple : la collectivité a reçu la compétence Collecte des OMR de la part d'une commune et exerce la compétence Collecte des OMR.

ATTENTION

Ces données sont fondamentales : elles permettent de connaître la population adhérente de la collectivité pour chaque compétence. C'est indispensable pour calculer ensuite les performances et les ratios par habitant.

	Informations demandées	Dois-je répondre ?
Adhérents	– Type d'adhérent – Adhérent – Date de début – Compétence(s) déléguée(s)	Uniquement si les informations ont évolué depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue
Adhésion	– Type d'adhérent – Adhérent – Date de début – Compétence(s) déléguée(s)	Uniquement si les informations ont évolué depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue
Compétences	– Compétences reçues / exercées / déléguées	Uniquement si les informations ont évolué depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue

Conseils

- Il s'agit des compétences exercées au 31 décembre 2025.
- Il est important de mettre en avant les organisations principales de votre territoire : la liste des compétences disponibles peut ne pas correspondre parfaitement à l'organisation. Dans ce cas, merci de choisir l'organisation qui s'en rapproche le plus, ou de contacter votre relais territorial pour en discuter.
- Dans SINOE®-Déchets, les « Compétences » reçues, exercées et déléguées sont détaillés par adhérent.
- Pour renseigner les adhérents et/ou les adhésions, il faut se rendre sur l'onglet « 1.2 Fiche Desserte » du questionnaire Excel ou les rubriques « Adhérents » et « Adhésions » de SINOE®-Déchets.

2.4. Agréments

Ces questions permettent de suivre les liens mis en place des contrats entre les collectivités et les éco-organismes.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Nom de l'agrément – Organisme délivreur – Commentaire	Uniquement si les informations ont évoluées depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue

Conseils

- La nomenclature des agréments est disponible en ligne [ici](#). Les numéros d'agréments des éco-organismes commencent par 06 dans cette nomenclature. Une extraction de cette nomenclature est disponible ci-dessous. Si l'éco-organisme recherché n'est pas disponible dans l'extraction ou dans la nomenclature en ligne, un échange avec votre relais territorial (observatoire régional) est recommandé.

Extrait de la nomenclature des agréments – Février 2025 :

06 Agréments délivrés par des organismes agréés
 06A1 Agrément Eco-Emballages
 06A2 Agrément Adelphe
 06A3 Agrément CITEO
 06A4 Agrément LEKO
 06A5 Agrément SOREN
 06B1 Agrément EcoFolio pour les imprimés
 06C1 Agrément ECOLOGIC
 06C2 Agrément ECOSYSTEM
 06C3 Agrément ERP pour les DEEE
 06C4 Agrément Récylum pour les DEEE
 06C5 Agrément COREPILE
 06C6 Agrément SCRELEC

06C7 Agrément OCADE3E
 06D Agrément REFASHION
 06E Agrément EcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques ménagers)
 06F Agrément ECOMAISON
 06G Agrément DASTRI (DASRI des patients en auto traitement)
 06H Qualité du compost - Agrément Ecofert (agriculture biologique)
 06I Agrément CYCLEVIA
 06J Agrément VALDELIA
 06K Agrément APER
 06L Agrément CYCLAMED
 06M Agrément PYREO

06N Agrément ALIAPUR
 06O Agrément GIE FRP
 06P Agrément AVPUR
 06Q Agrément ARDAG
 06R Agrément TDA
 06S Agrément ALCOME
 06T Agrément Valobat
 06U Agrément ECOMINERO
 06V Agrément Citeo Pro
 06W Agrément ECOPAE
 06X Agrément TYVAL
 06Y Agrément A.D.I. VALOR
 06Z Agrément Recycler mon véhicule

2.5. Questions complémentaires

Afin de décrire le plus précisément possible l'organisation du service public de prévention et de gestion des déchets de chaque collectivité et l'impact des choix sur la production et la gestion de déchets, des questions sont posées par thème.

ATTENTION

Outre l'intérêt de ces questions pour analyser les facteurs d'influence sur la production de déchets, **certaines questions sont essentielles pour le référentiel des coûts (enquête Coûts / matrice des coûts)** : elles permettent d'analyser les coûts du SPGD.

Contrairement à la version précédente de SINOE®-Déchets, les questions communes aux enquêtes Collecte et Coûts sont mutualisées, c'est-à-dire qu'elles sont posées une seule fois. Il est donc essentiel d'y répondre pour avoir des données fiables et exploitables.

Le symbole suivant est utilisé dans la présente notice pour repérer les questions communes aux enquêtes Collecte et Coûts : 

2.5.1. Mode de financement du service

Il s'agit de décrire la façon dont le SPGD est financé dans la collectivité. Outre la comparaison possible entre les collectivités, cela sert au suivi de l'objectif réglementaire de déploiement de la tarification incitative.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Mode de financement (<i>TEOM, TEOMi, REOM, REOMi, budget général, redevance spéciale, contribution des collectivités</i>) – En cas de tarification incitative : – Année de mise en œuvre – Modalités de tarification – Part de la population de la collectivité couverte par la tarification incitative	Oui , si ma collectivité exerce la compétence Collecte des OMR.

2.5.2. Emploi

Ce bloc recense les emplois du service Déchets de la collectivité hors déchèterie. Cela permet de comparer les performances des collectivités en fonction, entre autres, des moyens humains mis en œuvre.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Nombre d'agents de la collectivité (hors déchèteries) – Nombre d'agents du/des prestataires (hors déchèteries) – Détail du nombre d'ambassadeurs du tri (employé(s) directement par la collectivité ou via un prestataire)	Oui

Conseils

- L'unité est « équivalent temps plein » ou « ETP ». Elle permet d'additionner des agents affectés à temps partiel et des agents affectés à temps plein sur le service. Par exemple, un agent affecté à mi-temps correspond à 0,5 ETP. Pour mémoire, un agent affecté à temps plein réalise entre 1550 et 1650 heures de travail par an.
- Les ambassadeurs du tri doivent être comptabilisés dans les questions « Nombre d'agents de la collectivité (hors déchèteries) » et « Nombre d'agents du/des prestataires (hors déchèteries) » puis détaillés dans la question « nombre d'ambassadeurs du tri ».

Exemple :

- Nombre d'agents de la collectivité (hors déchèterie) : 11 ETP
- Nombre d'agents du/des prestataires (hors déchèterie) : 1,4 ETP
- Nombre d'ambassadeurs du tri : 1,8 ETP

2.5.3. Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Les questions posées servent à faciliter le suivi et l'évaluation de la portée des PLPDMA sur la production de déchets.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Engagement dans un PLPDMA – Date de démarrage du PLPDMA – Le porteur du PLPDMA (collectivité ou autre structure) – Lien url vers le PLPDMA si disponible – Autre programme de prévention, le cas échéant	Uniquement si les informations ont évoluées depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue

2.5.4. Caractérisation des déchets

Ces questions sont posées dans le cadre du MODECOM®, étude nationale de caractérisation des déchets, qui devient annuel à partir de 2026. Le recensement des collectivités ayant réalisées des caractérisations permet d'améliorer le guide CARADEME ainsi, qu'à moyen terme, d'inclure certains résultats de caractérisations locales au MODECOM national, sous conditions de compatibilité méthodologique.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Caractérisation OMR et année – Caractérisation Collecte séparée et année – Caractérisation Déchèterie et année	Oui

2.5.5. Règlement de collecte

L'objectif de ces questions est d'améliorer les connaissances sur les limites du SPGD mises en œuvre par rapport aux déchets des activités économiques.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Obligation de tri dans le règlement – Présence de limites pour les assimilés – Détail sur les limites, le cas échéant	Uniquement si les informations ont évoluées depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue

2.5.6. Actions de prévention

L'amélioration des connaissances sur l'écosystème de la prévention des déchets est nécessaire pour suivre son développement.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Présence de recyclerie / ressourcerie, le cas échéant – Nombre de structures, le cas échéant	Oui

2.5.7. Extension des consignes de tri sur les emballages plastiques

La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri (ECT) sur les emballages plastiques est une obligation depuis 2022. La question de cette rubrique permet de suivre la part des collectivités effectivement en ECT.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Collectivité 100 % en ECT	Oui

2.5.8. Tarif de TGAP

Afin de permettre des analyses comparées de l'impact de la TGAP sur les coûts du service, 2 questions sont posées dans l'enquête.

Informations demandées	Dois-je répondre ?
– Tarif appliqué aux OMR orientés vers l'incinération – Tarif appliqué aux OMR orientés vers le stockage	Oui

2.5.1. Gestion de proximité des biodéchets

Il s'agit de suivre les déchets alimentaires et déchets verts compostés chez l'habitant, compostage individuel, ou à proximité dans le quartier, compostage partagé. Ces déchets ne sont pas collectés par le SPGD mais ils font partie des déchets à recenser dans le cadre du rapportage européen. Par ailleurs, le développement de la gestion de proximité des biodéchets participe à l'obligation de mise en place du tri à la source des biodéchets, objectif suivi sur le plan national.

Conseils

- Les questions ont été révisées entre 2024 et 2025. Une lecture attentive est recommandée.
- Si la collectivité n'a pas mené directement ce type d'actions mais qu'elles sont réalisées par l'EPCI de traitement auquel elle adhère, il est nécessaire de le contacter pour obtenir les informations du territoire.
- Merci de bien dissocier les données relatives au matériel fourni ou financé par la collectivité des données sur les habitants qui se sont auto-équipés (équipés eux-mêmes).
- Différentes méthodes de comptage existent pour recenser les habitants desservis par le compostage : enquêtes en porte-à-porte, par téléphone ou encore études statistiques (*exemple : les habitants dans un rayon de X m sont desservis*).

	Informations demandées	Dois-je répondre ?
Compostage individuel	– Actions de promotion du compostage individuel – Composteurs individuels distribués ou financés en 2025 – Composteurs individuels distribués ou financés depuis le début – Composteurs individuels distribués ou financés depuis 10 ans – Habitants desservis par le compostage individuel fourni ou financé – Méthode de comptage des habitants desservis – Estimation du tonnage détourné par le compostage individuel – Méthode d'estimation du tonnage détourné – Nombre d'habitants avec un composteur individuel non fourni ni financé	Oui

Compostage partagé	– Actions de promotion du compostage partagé – Composteurs partagés installés ou financés en 2025 – Composteurs partagés installés ou financés depuis le début – Habitants desservis par le compostage partagés installés ou financé – Méthode de comptage des habitants desservis – Estimation du tonnage détourné par le compostage partagé – Méthode d'estimation du tonnage détourné – Nombre d'habitants avec un composteur partagé non installé ni financé	Oui
Moyens humain	– Nombre d'ETP - Maître Composteur : ETP – Nombre d'ETP - Guide Composteur : ... ETP – Nombre de Référents de Site : ... personnes	Oui

3. Les flux collectés par les services de collecte (hors déchèterie)

Dans cette partie, les organisations, les dessertes et les flux des services de collecte de déchets – hors déchèterie – sont renseignés. Dans SINOE®-Déchets, cela correspond aux modules « Services » et « Flux SPGD Collecte Déchèterie », dans leur rubrique « Collecte ».

Un service, ou une ligne du questionnaire, correspond à une activité de gestion des déchets. Pour chacun, il est possible d'associer un maître d'ouvrage (MOA) et un exploitant ainsi qu'un tonnage et une destination pour les déchets collectés.

Exemple : un service de collecte des OMR en porte-à-porte avec un maître d'ouvrage A, un exploitant B et qui a permis de collecter 1 000 t d'OMR en 2025 envoyées en incinération.

3.1.1. Type de déchets collectés

Le type de déchets collectés est un des éléments principaux pour décrire un service de collecte.

Exemple : un service de collecte d'OMR collecte des OMR. Un service de collecte de biodéchets peut collecter des déchets alimentaires et végétaux en mélange ou des déchets alimentaires seuls ou encore des déchets verts seuls.

SINOE®-Déchets détaille plus de 200 types de déchets à travers une nomenclature disponible sur le portail opendata de l'ADEME.

Conseils

- Lien vers la nomenclature Déchets sur le [portail opendata de SINOE®-Déchets](#)
- Ci-dessous, quelques uns des types de déchets les plus fréquents en service de collecte.
- Pour le cas où le verre est collecté en mélange avec les emballages et papiers, il existe un code déchet dédié : 11.213 Emballages, papiers, verre en mélange.
- Dans SINOE®-Déchets, cette information se renseigne dans le module « Services », rubrique « Collecte », étape « Identité ».

Extrait de la nomenclature des déchets – Février 2025 :

11.11 Ordures ménagères résiduelles
07.11 Emballages en verre
11.21 Emballages sans les papiers graphiques
11.211 Emballages et papiers graphiques
11.212 Emballages plastiques – métaux – briques
07.23 Papiers graphiques
07.24 Cartons
07.2 Papiers cartons en mélange à trier
07.41 Emballages en matières plastiques

10.3 Déchets verts
10.2 Déchets de produits alimentaires
11.13 Déchets alimentaires et végétaux en mélange (biodéchets)
08.3 Encombrants ménagers divers
07.6 Déchets textiles
05.11 Déchets infectieux de soins médicaux (DASRI)
08.2 Equipements électriques et électroniques hors d'usage
11.12 Déchets de voirie
11.14 Déchets de marchés

ATTENTION

Un seul type de déchets peut être renseigné par service. Merci de renseigner celui qui correspond le mieux.

3.1.2. Mode de gestion

Les services de collecte peuvent être gérés selon 4 modes :

- **Régie** : le maître d'ouvrage assure l'exploitation.
- **Marché de prestation** : le maître d'ouvrage fait appel à un prestataire pour exploiter.
- **Délégation de service public** : le maître d'ouvrage délègue le service à un prestataire.
- **Gestion privée** : le service n'est pas de la compétence de la collectivité, il est géré par une autre structure.

Conseils

- 1 seul mode de gestion peut être renseigné par service. Si 1 type de déchets est collecté en régie et en marché de prestation par exemple, il faut créer 2 services / 2 lignes dans le questionnaire.
- Si plusieurs prestataires collectent un même type de déchets,
 - soient les tonnages peuvent être distingués : autant de services / lignes que des prestataires
 - soient les tonnages ne peuvent pas être distingués : renseigner le prestataire qui couvre la majorité de la population et faire 1 seul service / ligne
- Dans SINOE®-Déchets, cette information se renseigne dans le module « Services », rubrique « Collecte », étape « Identité ».

3.1.3. Mode de collecte

Les services de collecte peuvent se décliner selon 3 modes de collecte :

- **Porte-à-porte (PAP)** : contenant(s) par foyer / entreprise
- **Apport volontaire (AV)** : contenant(s) par zone
- **Mixte** : à la fois du porte-à-porte et de l'apport volontaire sur la zone

Conseils

- Les points de regroupement sont assimilés à du porte-à-porte : 1 bac par logement.
- Si 2 modes de collecte (PAP / AV) coexistent pour un même type de déchets,
 - soient les tonnages peuvent être distingués : 1 service / ligne pour le PAP et 1 pour le AV
 - soient les tonnages ne peuvent pas être distingués : 1 service / ligne avec un mode « mixte »
- Les sites de compostage partagé ne sont pas des points d'apport volontaire. Ils font partie de la gestion de proximité des biodéchets : voir 2.5.1 Gestion de proximité des biodéchets.
- Dans SINOE®-Déchets, le nombre de points de regroupement est à renseigner dans le module « Flux SPGD Collecte Déchèterie », rubrique « Collecte », étape « Questions complémentaires »
- Dans SINOE®-Déchets, le mode de collecte se renseigne dans le module « Services », rubrique « Collecte », étape « Identité ».

ATTENTION

Il est fréquent que les 2 modes de collecte, PAP et AV, coexistent pour un même type de déchets. Il est essentiel de séparer les tonnages collectés en PAP de ceux collectés en AV : pour cela, le recours au mode de collecte « mixte » doit être réservé pour les cas où les tonnages collectés en PAP et ceux collectés en AV ne peuvent pas être distingués.

3.1.4. Fréquences de collecte

La fréquence de collecte correspond au nombre de fois (par semaine, par mois) où un habitant dispose du service.

Pour rappel, les fréquences se déclinent comme ceci :

- **C0,5** : 1 fois toutes les semaines
- **C1** : 1 fois par semaine
- **C2** : 2 fois par semaine
- ...

Conseils

- Les collectes spécifiques peuvent avoir une fréquence par mois, par an ou sur rendez-vous.
- Le territoire peut être découpé en plusieurs zones avec des fréquences de collecte différentes. Pour chacune, la fréquence ainsi que le pourcentage de la population concernée est à préciser.
 - Par souci de simplification, nous n'avons retenu que 3 zones maximum : merci de décrire les organisations principales.
 - La somme des pourcentages de population doit être égale à 100 %.
- Dans SINOE®-Déchets, les fréquences de collecte sont à renseigner dans le module « Flux SPGD Collecte Déchèterie », rubrique « Collecte », étape « Questions complémentaires »

ATTENTION

Les réponses à ces questions sont indispensables à l'analyse de l'enquête Coûts. Merci de bien les compléter.

3.1.5. Quantité et destination des déchets

Ces données représentent le cœur de l'observation des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit de suivre les flux de déchets : combien de tonnages ? vers où sont-ils emmenés ?

ATTENTION

Ces données font partie des **données remontées à l'Union européenne** dans le cadre du rapportage européen annuel. Il est indispensable d'y répondre le plus précisément possible.

Cas général

Pour chaque service / ligne, il est demandé de renseigner :

- Le **tonnage** de déchets (en tonnes)
- La présence ou non d'une étape de **transit**
- Le **type de destination** (incinération, centre de tri, etc.)
- Le **département de destination**
- Le **nom de l'installation de destination**

Conseils

- S'il existe plusieurs destinations pour un flux, alors il est nécessaire de créer autant de services / lignes dans le questionnaire que de destinations.
- « transfert » n'est pas une destination : il faut renseigner la première étape de tri ou de traitement.
- En cas de changement de destination dans l'année, soit 2 services/lignes sont à prévoir, soit la destination majoritaire doit être indiquée.
- Dans SINOE®-Déchets, les quantités et destinations sont à renseigner dans le module « Flux SPGD Collecte Déchèterie », rubrique « Collecte »

Spécificité pour les emballages et papiers

Des questions supplémentaires relatives aux **refus de tri** est posée pour les collectes d'emballages / papiers.

- Tonnage total des refus de tri
- Taux de refus de tri
- Destination principale des refus de tri
- Tonnage des refus de tri par type de destination

Conseils

- Ces refus de tri correspondent aux erreurs de tri liées aux caractérisations des tonnages entrants en centre de tri. Cette donnée est fournie par les centres de tri et/ou le syndicat de traitement.
- Dans SINOE®-Déchets, les refus de tri sont à renseigner dans le module « Flux SPGD Collecte Déchèterie », rubrique « Collecte », étape « Emballages »

3.1.6. Kilométrage annuel

Le suivi du kilométrage annuel des opérations de collecte et de transit permet d'évaluer l'impact environnemental de la collecte des déchets. Ce kilométrage prend en compte l'ensemble des kilomètres parcourus par les véhicules de collecte et de transport pour collecter et acheminer les déchets jusqu'au premier lieu de tri ou de traitement.

Conseils

- Merci d'éviter les doubles comptages.
- En cas de transport maritime, une estimation du nombre de kilomètres parcourus est nécessaire.
- Dans SINOE®-Déchets, les kilomètres sont à renseigner dans le module « Flux SPGD Collecte Déchèterie », rubrique « Collecte », étape « Questions complémentaires »

3.1.7. Couleur des contenants

La réglementation nationale impose une harmonisation des couleurs des contenants pour simplifier le geste de tri des citoyens. Pour suivre cet objectif, il est demandé de renseigner les couleurs des contenants et conteneurs servant à la collecte des déchets.

Conseils

- Dans SINOE®-Déchets, les couleurs de contenants sont à renseigner dans le module « Services », rubrique « Collecte », étape « Equipements », dans les « Caractéristiques » d'un équipement de type sac (06A), bacs (06B, 06D) ou conteneurs (06C).

3.2. Dessertes des services de collecte

La desserte du service correspond à la **part de population couverte par chaque service de collecte**.

ATTENTION

Cette information est essentielle. Elle permet de connaître la population desservie par service et ainsi d'obtenir des ratios de déchets en kg par habitant desservi. Elle permet également d'analyser la couverture du territoire par service. C'est particulièrement utile pour suivre la généralisation du tri à la source des biodéchets par exemple.

Pour chaque service de collecte, le pourcentage de population desservie par adhérent et/ou client est à renseigner. Cela permet de distinguer les services qui couvrent qu'une partie du territoire de ceux qui couvrent l'ensemble voire au-delà.

Conseils

- Pour chaque adhérent ou client, le pourcentage de desserte est compris entre 0 et 100 %.
- Sur le questionnaire Excel, les informations sont à renseigner dans l'onglet « 1.2 Fiche Desserte ». Il est possible d'ajouter des lignes s'il faut ajouter des adhérents ou des clients ainsi que des colonnes pour compléter les services de collecte (hors déchèterie).
- Dans SINOE®-Déchets, les dessertes sont à renseigner dans le module « Flux SPGD Collecte Déchèterie », rubrique « Collecte », étape « Dessertes ».

4. Les flux collectés par les services de déchèteries

Dans cette partie, les organisations, les dessertes et les flux des services de déchèterie sont renseignés. Dans SINOE®-Déchets, cela correspond aux modules « Services » et « Flux SPGD Collecte Déchèterie », dans leur rubrique « Déchèterie ».

Comme expliqué précédemment, un service, ou une ligne du questionnaire, correspond à une activité de gestion des déchets. Pour chacun, il est possible d'associer un maître d'ouvrage (MOA) et un exploitant.

Exemple : une déchèterie avec un maître d'ouvrage A et un exploitant B.

4.1. Données administratives et liste des déchèteries

Les données administratives du maître d'ouvrage correspondent aux données légales de l'acteur. Elles sont pré-remplies. Pour plus d'informations, se référer au paragraphe 2.1 Données légales.

La liste des déchèteries de votre structure est intégrée dans la base de données SINOE®-Déchets. Cette liste doit être mise à jour si elle a évolué depuis la dernière enquête Collecte à laquelle vous avez répondu.

Conseil

- Dans SINOE®-Déchets, la liste des déchèteries est consultable le module « Services », rubrique « Déchèterie », étape « Identité ».

ATTENTION

Une déchèterie dédiée uniquement aux déchets des professionnels dont le maître d'ouvrage est public doit être renseignée. Elle fait partie du périmètre de l'enquête Collecte.

4.2. Données générales des déchèteries

Cette partie permet de décrire chacune des déchèteries de la collectivité. Cela permet ensuite de comparer les résultats à des déchèteries de même type.

	Informations demandées	Dois-je répondre ?
Coordonnées	– Code SINOE – Adresse – Commune (Code postal) – Mail ➔  Dans SINOE®-Déchets, à renseigner dans le module « Services », rubrique « Déchèterie », étape « Identité »	Uniquement si les informations ont évoluées depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue
Fonctionnement	– Mode de gestion de la déchèterie – Si hors régie, nom et coordonnées de l'exploitant – Date d'ouverture – Année de rénovation/reconstruction, le cas échéant – Date de fermeture définitive, le cas échéant ➔  Dans SINOE®-Déchets, à renseigner dans le module « Services », rubrique « Déchèterie », étape « Identité » – Régime juridique de la déchèterie ➔  Dans SINOE®-Déchets, à renseigner dans le module « Services », rubrique « Déchèterie », étape « agrément » – Contrôle d'accès à la déchèterie et type de contrôle, le cas échéant – Présence d'une zone de réemploi ? ➔  Dans SINOE®-Déchets, à renseigner dans le module « Services », rubrique « Déchèterie », étape « équipement »	Uniquement si les informations ont évoluées depuis la dernière année d'enquête Collecte répondue

– Nombre d'emplois affectés au gardiennage de la déchèterie en 2025 – Fréquentation en 2025 ○ Nombre total de visite ○ Nombre de visites de particuliers ○ Nombre de visites de professionnels ○ Méthodes de comptage – Consigne de tri des bennes Tout-venant – Les professionnels sont-ils acceptés sur le site ? ➔ i Dans SINOE®-Déchets, à renseigner dans le module « Flux SPGD Collecte Déchèterie », rubrique « Déchèterie » étape « Questions complémentaires »	Oui
--	-----

4.3. Les quantités de déchets collectées en déchèterie

Les déchets collectés en déchèterie sont classés en 3 catégories, en fonction de la nature des déchets acceptés sur la déchèterie :

- Déchets non dangereux non inertes (= **banals**),
- Déchets **inertes**,
- Déchets **dangereux**.

ATTENTION

Ces données font partie des **données remontées à l'Union européenne** dans le cadre du rapportage européen annuel. Il est indispensable d'y répondre le plus précisément possible.

i Conseils

- Toutes les quantités doivent être exprimées **en tonnes**, y compris celles concernant les déchets dangereux.
- Afin de suivre le flux des objets déposés dans les zones de réemploi des déchèteries, un code déchet spécifique a été créé pour pouvoir indiquer le tonnage : 17 Objets pour le réemploi.
- Ci-dessous, quelques uns des types de déchets les plus fréquents en service de collecte. La nomenclature complète est disponible sur le [portail opendata de SINOE®-Déchets](#).
- Des codes déchets ont été créés pour pouvoir décrire au mieux les flux présents en déchèterie, notamment pour les filières à responsabilité du producteur (REP).
- Dans SINOE®-Déchets, les tonnages sont à renseigner dans le module « Flux SPGD Collecte Déchèterie », rubrique « Déchèterie », étapes « Banals », « Inertes » et « Dangereux ».

Extrait de la nomenclature des déchets – Février 2025 :

Banals

10.3 Déchets verts (y compris les souches)
07.54 Déchets de bois (hors benne multi-REP et benne EA)
07.55 Déchets de bois benne multi-REP
08.5 Eléments d'ameublement
07.46 Plastiques Benne multi-REP (dont polystyrène)
07.47 Plastiques (hors benne multi-REP et hors benne EA) dont polystyrène
06.1 Ferrailles - Déchets de métaux ferreux
06.2 Métaux non ferreux
06.3 Déchets métalliques en mélange
06.31 Emballages métalliques (exemple : aérosols)
07.31 Pneus
07.6 Textiles
07.2 Papiers et cartons en mélange
07.23 Papiers
07.24 Cartons
07.7 Menuiseries vitrées
13.151 Laines de roche
13.152 Laines de verre
08.3 Encombrants ménagers ou divers (tout-venant)
10.13 Huiles végétales
11.22 Déchets en mélange (DIB Déchets Industriels Banal)
13.14 Déchets de plâtre
08.51 Eléments d'ameublement (EA) - Jouets - Articles de bricolage et de jardin

08.61 Articles de sports et de loisirs (ASL)
08.62 Articles de bricolage et de jardin (ABJ) catégorie 3° et 4°
08.63 Jouets

Inertes

13.13 Gravats – Déchets de construction et de démolition en mélange

Dangereux

01.31 Huiles de vidange
01.33 Contenant d'huile de vidange
07.56 Déchets de bois dangereux (classe C)
08.2 DEEE
08.411 Piles et batteries portables (inférieur à 5 kg)
08.412 Batteries automobiles
08.413 Autres batteries (y compris moyens de transport légers)
02.13 Peintures
01.1 Solvants
02.12 Médicaments
05.1 DASRI
13.5 Déchets amiantés
02.11 Déchets de produits phytosanitaires
01.21 Déchets acides
08.621 Articles de bricolage et de jardin catégorie 1° (outils du peintre)
08.622 Articles de bricolage et de jardin thermiques catégorie 2

4.4. Les destinations des flux collectés

Dans cette partie, il s'agit de renseigner la 1^{ère} destination (hors transfert éventuel) des flux collectés en déchèterie. Autrement dit, il faut indiquer vers où sont orientés les déchets après dépôt en déchèterie.

Ainsi pour chaque flux collecté, 3 informations sont demandées :

- Le type de destination
- Le département de destination
- L'installation de destination

ATTENTION

Le type de destination fait partie des **données remontées à l'Union européenne** dans le cadre du rapportage européen annuel. Il est indispensable d'y répondre le plus précisément possible.

Conseils

- La nomenclature des types de destination est disponible sur le [portail opendata de SINOE®-Déchets](#).
- Pour les filières REP, dans le cas où la destination précise ne serait pas connue par la collectivité, il est possible de renseigner le code « 14 Reprise par un éco-organisme ». ATTENTION : ce code est à utiliser en dernier recours car il ne permet pas de connaître la destination exacte.
- *Dans SINOE®-Déchets, les destinations sont à renseigner dans le module « Flux SPGD Collecte Déchèterie », rubrique « Déchèterie », étapes « Banals », « Inertes » et « Dangereux ».*

4.5. Les dessertes des déchèteries

Pour chaque déchèterie, il est demandé d'indiquer la part de population desservie au sein des adhérents et clients éventuels de la collectivité.

Conseils

- Les dessertes sont à renseigner en pourcentage.
- *Dans SINOE®-Déchets, les destinations sont à renseigner dans le module « Flux SPGD Collecte Déchèterie », rubrique « Déchèterie », étapes « Dessertes ».*

ATTENTION

Cette information est essentielle. Elle permet de connaître la population desservie par service et ainsi d'obtenir des ratios de déchets en kg par habitant desservi. Elle permet également d'analyser la couverture du territoire par service.

MERCI POUR VOTRE CONTRIBUTION